



La Tremblade, le 9 octobre 1995

**Station de la Tremblade**

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade  
Tél. 46.36.18.41  
Fax 46.36.18.47  
Télex 632 160 F

Monsieur le Directeur Départemental  
de l'Agriculture et de la Forêt

17072 LA ROCHELLE CEDEX

N/REF : 95-58/DEL/LT/DM

Objet : Avis sur le projet de valorisation agro-piscicole du Lycée de la Mer de Bourcefranc.

Après étude du dossier que vous nous avez communiqué, nous émettons les remarques et avis suivants :

- Il est précisé dans la notice explicative que ce projet est conforme à l'objectif du protocole agroconchylicole de création de volumes tampon. Il nous paraît difficile de constituer des volumes tampon efficaces dans un réseau hydraulique que l'on est obligé de maintenir en eau pour des raisons piscicoles.

- Les vidanges finales (pour la récolte) peuvent avoir des conséquences sur le chenal d'évacuation, bordé de deux établissements ostréicoles (érosion des berges, dessalure du chenal...).

- Il conviendra donc de prévoir la gestion hydraulique en fonction de ces contraintes :

. par l'établissement d'un calendrier ou règlement d'eau simplifié établi en concertation avec les conchyliculteurs du chenal de Mérignac.

. par la systématisation des contacts avec ces mêmes professionnels avant toute opération hydraulique afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions en conséquence (correspondants nommément désignés à trouver) ou lors de tout événement anormal (mortalités, eutrophisations, etc...).

Enfin il conviendra dans la conception du système hydraulique de tenir compte des arrivées d'eau douce en amont en cas de forte pluviosité (inondation obligeant à des lâchers imprévus et soudains).

Sous réserve du respect de ces conditions, ce projet nous paraît sans danger pour le milieu conchylicole en aval.

Le Responsable du Laboratoire  
Environnement Littoral

D. MASSON

Copies : Dossier  
Chrono  
DEL AA/Brest